**Liste des points « disponibilité » (comparaison d'une valeur de consigne et d'une valeur réelle)**

Mesures de préparation à l’échelon communal, zones 1 et 2 CNM + CNG

Oui/Non

Dossier cadre zone 1 /2 pour la centrale nucléaire de Mühleberg disponible / adapté

Réaliser l’état de préparation à l’alarme par le poste d’alerte de la commune (voir dossier SP)

Emplacement OCRégRC/OCCne et conseil communal en cas d’événement défini

Distribution des tâches entre commune et organe de conduite réglée, conventions de prestation

La réception radio est assurée, aussi en cas de black-out / panne d’énergie

Les réseaux de communication du poste de conduite sont disponibles (Internet, Mail, POLYCOM, Fixnet, portable, etc.)

L’attribution des tâches aux divers services d’engagement est définie (profile de prestations), une décision réservée est prise et un répertoire des ressources est établi

La réception du matériel personnel de protection ABC pour la zone 2 à l’OSSM est prévue

Il existe une liste de téléphone actuelle des plus grandes entreprises, des foyers, hôpitaux, écoles, entreprises de transport public, agriculteurs, etc. pour transmettre l’alerte (stockage registre 1)

Les plus grandes entreprises, foyers, hôpitaux, écoles, entreprises du transport public, agriculteurs, etc. sont informées et disposent du dossier de documentation cadre (à jour le …..)

La distribution des comprimés d'iode est assurée (distribution des coupons de réception par l’administration communale / réception à la pharmacie)

Les comprimés d'iode pour les employés communales / les personnes engagées (dotation des entreprises) sont disponibles et prêts pour la distribution au personnel, un responsable est en charge.

La distribution des enveloppes avec les pochettes plastiques pour les comprimés d'iode, inclus le plan des zones et les brochures d’information est garantie en permanence (inclus les bons leur permettant de se procurer gratuitement des comprimés d’iode)

Appui des entreprises agricoles pour établir des mesures préventives de protection avant la phase initiale de libération de radioactivité, selon bulletin pour les propriétaires du bétail est établi.

Appui des écoles, des jardins d’enfants, des crèches lors de l’établissement des mesures de protection préventives est établi.

Les responsables de dosimétrie des sapeurs-pompiers et des organisations de protection civile sont désignés, formés et disposent du concept cantonal de dosimétrie inclus le formulaire de contrôle des doses.

En cas de sinistre: se procurer les dosimètres pour la zone 2 auprès de l’OSSM

Les endroits abrités / les abris publiques pour l’hébergement des personnes à la recherche de protection sans propres moyens (touristes, usagers de la route, passants, etc.) sont désignés, les capacités nécessaires sont définies.

Les points critiques pour la surveillance du trafic routier sont définis

Le fonctionnement des entreprises communales est assuré, même dans des conditions difficiles (électricité, eau potable, égouts, spitex, administration, trafic, etc.)

La distribution des informations communales ou régionales est préparée, en priorité via site internet communale, si disponible aussi médias sociaux et en deuxième ligne via véhicule haut-parleur, mégaphone, distribution de tracts.

L’administration communale a établi des préparatifs pour l'exploitation d’un service d'assistance téléphonique en faveur de la population de sa commune (poste d’accueil pour des personnes qui demandent de l'assistance) avec un nombre adéquat d’appareils téléphoniques.

Le lien au centre communal ou régional du suivi de la situation est défini. (Renseignements, évolution de la situation. météo, accès au share-point de la police cantonale, flux d'informations, etc.)

En cas d’engagement: mesures pour l’approvisionnement de la population dans les premiers jours (rations d’urgence, aliments, eau potable)

Les possibilités pour l’appui de la décontamination des personnes dans sa zone de compétence sont définies (douches / distribution de nouveaux vêtements)

un centre de transport communale du régionale aux besoins propres est opérationnel

La disponibilité de l‘OCAA est réglée / documentée, en vue d’un accident majeur, les listes d’adresses sont complétées (voir registre 1)

état 30.01.2018